## **Cerenis Therapeutics Holding**

Société anonyme 265, route de la Découverte 31670 Labège

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 28 septembre 2015 – Résolution n° 3

#### **Deloitte & Associés**

#### **HLP Audit**

12, rue de Vidailhan 31130 Balma

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

3, chemin du Pressoir Chenaie 44100 Nantes

Membre de la Compagnie régionale de Rennes

### **Cerenis Therapeutics Holding**

Société anonyme 265, route de la Découverte 31670 Labège

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 28 septembre 2015 – Résolution n° 3

#### Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles de résulter de la présente autorisation ne pourra excéder la somme de 57.737,80 euros, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond global prévu aux termes de la trente-et-unième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 6 février 2015.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Balma et Nantes, le 4 septembre 2015 Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Etienne Alibert

Associé

**HLP Audit** 

Freddy Garcin

Associé